

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 26 septembre 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

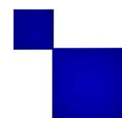
M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, M. Martin S.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Chaumillon
M. Bedreddine donnant pouvoir à M. Blanchet
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Lecroq, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Chabani, Mme Lagarde



Délibération n° 11-05 du 26 septembre 2025

OBJET SOCIAL ET SOCIÉTÉ À MISSION - MODIFICATION DES STATUTS DE SAEML SOGARIS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions de l'article L.1524-1,

Vu le Code de commerce, notamment les dispositions de l'article L.210-10,

Vu le Code civil, notamment les dispositions de l'article 1835,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-32 du 8 juillet 2021 relative à la désignation dans divers organismes,

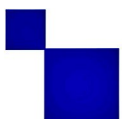
Vu la délibération du conseil d'administration de SOGARIS SAEML en date du 19 juin 2025 envisageant la modification de l'objet social de la société SOGARIS SAEML et l'adoption de la qualité de société à mission,

Vu le projet des statuts de société SOGARIS SAEML soumis,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE les modifications relatives à l'objet social de SOGARIS SAEML et à sa transformation en société à mission ;



- APPROUVE en conséquence le projet ci-annexé des statuts soumis par SOGARIS, lequel prévoit à l'article 2 lesdites modifications ;

- CHARGE le représentant du Département siégeant à l'assemblée générale et au conseil d'administration de SOGARIS SAEML d'approuver les décisions nécessaires à ces modifications statutaires.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.